

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 28 septembre 2022. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absent excusé : 1 membre, absent : 0 membre.

POINT N° 220

ECHANGE DE PARCELLES FORESTIERES AVEC MONSIEUR JEAN-PIERRE ENJALBERT

Madame la Maire expose :

La ville de Sainte Marie aux Mines avait été sollicitée par M. ENJALBERT en 2012 pour l'échange d'une partie de la parcelle forestière N°40 b d'une contenance égale avec les parcelles forestières privées appartenant à M. Jean-Pierre ENJALBERT situées à Saint Pierre sur l'Hâte et cadastrées section D N° 560 et 561 d'une surface de 1.798 Ha.

A l'époque la différence de valeur des bois et les facilités d'exploitation des produits étaient en faveur de la commune, aujourd'hui suites à plusieurs attaques de scolytes et d'épisodes de sécheresse sur la parcelle N°40 b contrairement aux parcelles de forêt privée de M. ENJALBERT situées versant « froid », les conditions d'échange sont favorables à surface égale.

Madame la Maire propose donc de réaliser cet échange, sous réserve de validation des services de l'office national des forêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Sur proposition de la commission « Espaces Naturels »,

APPROUVE le projet d'échange d'une partie de la parcelle forestière N°40 b appartenant à la ville de Sainte Marie aux Mines d'une contenance égale aux parcelles forestières privées appartenant à M. ENJALBERT cadastrées section D N° 560 et 561 d'une contenance de 1.798 Ha.

AUTORISE Mme la Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire

Noëllie HESTIN



La secrétaire de séance

Adèle MARCHAL

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20220928-220-2022-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2022